

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20240801-09 Du 08 janvier 2024 CHAUFFAGE URBAIN RÉCLAMATION
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	02.01.2024
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	02.01.2024
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : PITAVY Agnès (1)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

CHAUFFAGE URBAIN RÉCLAMATION

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la réclamation d'un abonné au réseau de chaleur qui a connu une forte hausse de sa facture de chauffage pour la saison 2021-2022 et qui demande une remise gracieuse.

Saison de chauffe	Mwh consommés	Total facturé HT
2021-2022	45.36	3 844.25 €
2022-2023	23.94	2 028.92 €
Moyenne des trois saisons précédentes	15	

Pour mémoire : depuis la saison 2019-2020, facturation au Mwh consommé au prix de 84.75 € / Mwh, tva à 5.5 % ; plus d'abonnement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide** de surseoir à sa décision.

Fait à Usson en Forez, le 09 janvier 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance